

SM du bassin versant de l'Agly (Siren : 200049146)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé	
Syndicat à la carte	non	
Commune siège	Saint-Paul-de-Fenouillet	
Arrondissement	Prades	
Département	Pyrénées-Orientales	
Interdépartemental	oui	

Date de création

Date de création	02/12/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Théophile MARTINEZ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	16 Rue de Lesquerde
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	66220 Saint Paul de Fenouillet
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres	
Bonification de la DGF	non	
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non	
Autre taxe	non	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non	
Autre redevance	non	

Population

Population totale regroupée	405 469
Densité moyenne	81,88

Périmètres

Nombre total de membres: 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
66	CC Agly Fenouillèdes (246600423)	CC
66	CC Conflent-Canigó (200049211)	CC
66	CC Corbières Salanque Méditerranée (200070365)	CC
11	CC du Limouxin (200071926)	CC
11	CC Pyrénées audoises (200043776)	CC
11	CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (200035863)	CC
66	CU Perpignan Méditerranée Métropole (200027183)	CU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Environnement et cadre de vie

- GEMAPI: Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Hormis mention "Contre la mer"

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales

item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement II s'agira notamment de : - animer et porter des outils de gestion du bassin versant et d'apporter un soutien technique et administratif aux porteurs de projets du bassin versant pour la mise en oeuvre des actions s'inscrivant dans ces outils de gestion ou concourant à l'objet du syndicat - sensibiliser aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly et promotion des actions nécessaires pour l'atteinte de l'objet du syndicat. - coordination, animation , information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations dans le cadre des démarches de gestion concertée

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)